

Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 8 décembre, à 19 h

Le conseil de la Ville de Rigaud siégera en séance ordinaire ce 8 décembre 2020 par voie de vidéoconférence considérant le décret numéro 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, l'arrêté ministériel 2020-074 en lien avec les séances publiques dans les zones rouges (palier 4 - alerte maximale) les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020, 917-2020, 925-2020, 948-2020, 965-2020, 1000-2020, 1023-2020, 1051-2020, 1094-2020, 1113-2020, 1150-2020, 1168-2020, 1210-2020, 1242-2020, 1272-2020 et 1308-2020 prolongeant cet état d'urgence et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant que les séances puissent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et l'arrêté 2020-049 sur la transmission de questions écrites préalable à la séance et la publicisation de la séance.

Sont présents : M. Hans Gruenwald Jr., maire
Mme Marie-Claude Frigault, conseillère
M. Archie Martin, conseiller
Mme Edith de Haerne, conseillère
M. André Boucher, conseiller
M. Danny Lalonde, conseiller
M. Mario Gauthier, conseiller
M. Jacques Poulin, directeur général par intérim
Mme Camille Primeau, LL. B., LL. M., greffière

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 07 par M. Hans Gruenwald Jr. Mme Camille Primeau, greffière, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2020-12-315

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Période de questions des citoyens

Le maire, M. Hans Gruenwald Jr., répond aux questions des citoyens qui ont été transmises par courriel.

2020-12-316

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020

Il est proposé par M. Archie Martin et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 8 décembre, à 19 h

2020-12-317

Adoption d'une nétiquette pour l'utilisation des médias sociaux de la Ville de Rigaud

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu par le conseil municipal d'adopter la nétiquette proposée par la direction du Service des communications qui recommande une politique d'utilisation des médias sociaux, spécifiant notamment le type de publications que peut faire la Ville de Rigaud sur sa page Facebook, de même que les règles que doivent respecter les internautes.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-12-318

Formation des comités et nomination des représentants 2021

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut nommer des commissions, composées d'autant de ses membres jugés nécessaires, notamment pour l'administration des affaires qu'il peut lui confier;

En conséquence, il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil approuve la nomination des élus suivants aux postes ci-dessous énumérés, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU	
M. Mario Gauthier, président	Mme Marie-Claude Frigault
URBANISME, PATRIMOINE, PROMOTION, DÉVELOPPEMENT ET TOPONYMIE	
Mme Edith de Haerne, présidente	M. Hans Gruenwald Jr., maire
M. Archie Martin	M. Mario Gauthier, substitut
ADMINISTRATION ET DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE	
M. Archie Martin, président	
RELATIONS DE TRAVAIL	
Mme Marie-Claude Frigault	M. Danny Lalonde
LOISIR ET CULTURE	
M. Danny Lalonde, président	M. Archie Martin
M. André Boucher	
EMBELLISSEMENT	
M. Mario Gauthier, président	M. Danny Lalonde
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
M. Danny Lalonde, président	M. André Boucher
SÉCURITÉ CIVILE	
Mme Marie-Claude Frigault	M. Mario Gauthier
TRANSPORT EN COMMUN ET TRANSPORT ADAPTÉ	
M. André Boucher	M. Danny Lalonde, délégué substitut
REPRÉSENTANTS — FESTIVAL DES COULEURS	
Mme Edith de Haerne	

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 8 décembre, à 19 h

Dépôt de l'extrait du registre des déclarations relatives au code d'éthique des élus et des employés municipaux pour l'année 2020

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, un extrait du registre public des déclarations relatives au code d'éthique et de déontologie produites par tous les membres du conseil municipal est déposé pour l'année 2020.

Dépôt du rapport concernant l'application du règlement portant sur la gestion contractuelle pour l'année 2020

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport annuel pour l'année 2020 concernant l'application du règlement 356-2018 sur la gestion contractuelle, tel qu'amendé, est déposé.

2020-12-319

Engagement de dépenses envers le ministère de la Culture et des Communications du Québec

CONSIDÉRANT QU'après analyse du rapport financier de l'année 2019 concernant les acquisitions des documents de la bibliothèque municipale, le ministère de la Culture et des Communications a constaté un écart entre le montant prévu pour l'acquisition de documents édités au Québec dans la demande d'aide financière de 2019 et le montant finalement dépensé au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE cet écart représente un montant de 607,42 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit s'engager à régulariser cet écart auprès du ministère de la Culture et des Communications;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu que la Ville de Rigaud s'engage à dépenser, d'ici le 31 décembre 2020, la somme de 607,42 \$ à des fins d'achat de documents édités au Québec.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-12-320

Comptes à payer et approbation des chèques du mois de novembre 2020

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que les comptes énumérés dans la liste datée du 4 décembre 2020, totalisant 369 620,25 \$ pour le fonds d'administration et 18 628,09 \$ payés par délégation, soient adoptés, et que leur paiement soit autorisé. De même, la liste des chèques produits du 1^{er} novembre au 30 novembre est approuvée.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 8 décembre, à 19 h

2020-12-321

Autorisation de transferts budgétaires – décembre 2020

CONSIDÉRANT QU'aucune fonction budgétaire ni aucun poste de dépenses ne peut présenter un solde négatif ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu que le conseil municipal autorise les transferts budgétaires comme proposés par la trésorière, le tout conformément aux listes transmises aux élus le 1^{er} décembre et le 4 décembre 2020 par voie électronique.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-12-322

Transfert du montant du surplus affecté lié à la réfection de la croix vers un surplus affecté lié à des aménagements horticoles durables

Il est proposé par M. André Boucher et résolu par le conseil municipal d'autoriser le transfert de la somme de 35 859,04 \$ du surplus affecté lié à la réfection de la croix vers le surplus affecté lié à des aménagements horticoles durables afin de financer une partie des dépenses liées à de nouveaux aménagements en 2021.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-12-323

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique - programme Pompier II

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 8 décembre, à 19 h

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud prévoit la formation de 9 pompiers pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-12-324

Abrogation de la résolution 2020-08-190 - appel de projets en développement des collections en bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice financier 2020-2021

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu d'abroger la résolution 2020-08-190 - appel de projets en développement des collections en bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice financier 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-12-325

Appel de projets en développement des collections en bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice financier 2020-2021

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu d'autoriser la directrice des Services récréatifs et communautaires, Véronique Cunche, à signer et à présenter, pour et au nom de la Ville de Rigaud, les documents suivants, dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections en bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice financier 2020-2021 :

- le rapport financier 2019 ;
- la demande de subvention 2020 pour le développement de la collection de la bibliothèque municipale de Rigaud.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-12-326

Paiement des subventions aux individus pour l'année 2020

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu d'autoriser le paiement des subventions aux individus pour l'année 2020, selon la liste présentée par la direction des Services récréatifs et communautaires, conformément à la politique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 8 décembre, à 19 h

2020-12-327

Demande de subvention de l'organisme CASCA

CONSIDÉRANT la demande de subvention reçue de l'organisme CASCA auprès de la Ville de Rigaud le 29 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT la politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de la Ville de Rigaud ;

CONSIDÉRANT que CASCA ne fait pas partie des organismes admissibles à ladite politique ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu par le conseil municipal de refuser la demande de subvention déposée par l'organisme CASCA le 29 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-12-328

Gestion du personnel – mouvements de personnel – décembre 2020

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu, à la suite de la recommandation de la direction générale, d'entériner les mises à pied temporaires et les fins de liens d'emplois, du personnel suivant :

Mises à pied temporaires En raison de la suspension des activités (COVID-19)

Nom	Poste	Date	Régie par	Statut
SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES				
William Brochu	Responsable activités – gymnase et parcs	8 décembre 2020	Échelle salariale pour les employés temporaires à temps partiel	Temps partiel
Nicolas Gauvin	Surveillant – gymnase et parcs Et Surveillant au patinage libre	8 décembre 2020	Échelle salariale pour les employés temporaires à temps partiel	Temps partiel
Tristan Sauvé	Responsable des activités aquatiques	8 décembre 2020	Échelle salariale pour les employés temporaires à temps partiel	Temps partiel
Charles-Étienne Huard	Moniteur et sauveteur – activités aquatiques	8 décembre 2020	Échelle salariale pour les employés temporaires à temps partiel	Temps partiel
Clodine Morissette	Monitrice et sauveteuse – activités aquatiques	8 décembre 2020	Échelle salariale pour les employés temporaires à temps partiel	Temps partiel



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 8 décembre, à 19 h

Cassandra Piché	Monitrice et sauveteuse – activités aquatiques	8 décembre 2020	Échelle salariale pour les employés temporaires à temps partiel	Temps partiel
Anabelle Pronovost	Monitrice et sauveteuse – activités aquatiques	8 décembre 2020	Échelle salariale pour les employés temporaires à temps partiel	Temps partiel
Kamila Bober	Monitrice et sauveteuse – activités aquatiques	8 décembre 2020	Échelle salariale pour les employés temporaires à temps partiel	Temps partiel
Suzanne Ménard	Professeure d'aquaforme	8 décembre 2020	Échelle salariale pour les employés temporaires à temps partiel	Temps partiel
Méghane Bertrand Guindon	Responsable au patinage libre	8 décembre 2020	Échelle salariale pour les employés temporaires à temps partiel	Temps partiel

Fins de liens d'emplois

Nom	Poste	Date	Régie par	Stat
SERVICES TECHNIQUES ET DES INFRASTRUCTURES				
Marcel Lemaire	Journalier saisonnier	27 novembre 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire
Christian Tremblay-Séguin	Journalier saisonnier	27 novembre 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire
Réjean Brunet	Journalier saisonnier	27 novembre 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire
Valérie Babin	Journalier saisonnier	27 novembre 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire
Jacques Déry	Journalier saisonnier	27 novembre 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire
Claude Baril	Journalier saisonnier	27 novembre 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire
SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES				
Nicola Boileau-Viau	Brigadière sur appel	6 novembre 2020	Employés non syndiqués	Temps partiel Sur appel

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 8 décembre, à 19 h

2020-12-329

Motion de félicitations aux employés municipaux ayant atteint 5, 10, 15, 20, 25 ou 30 années de travail au sein de l'organisation de la Ville de Rigaud

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu de féliciter les employés ayant atteint 5, 10, 15, 20, 25 ou 30 années de travail au sein de l'organisation de la Ville de Rigaud, le tout selon la Politique de reconnaissance des employés municipaux.

Nom	Titre	Années
Michel Boudreau	Journalier aux Services techniques et des infrastructures et pompier sur appel au Service de sécurité incendie	15 ans
Éric Vézeau	Pompier sur appel au Service de sécurité incendie	15 ans
Nicolas Ouellet	Pompier sur appel au Service de sécurité incendie	10 ans
Mélanie Bergevin	Technicienne en loisirs aux Services récréatifs et communautaires	10 ans
Anne-Marie Fournier	Coordonnatrice à la bibliothèque pour les Services récréatifs et communautaires	10 ans
Sylvain Vinet	Chef de division – traitement des eaux, bâtiments et parcs	10 ans
Jonathan Vivarais	Journalier aux Services techniques et des infrastructures	5 ans

Merci à tous ces employés pour leur dévouement au cours de toutes ces années.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-12-330

Gestion du personnel – démission de Mme Danielle Arnotte au poste de secrétaire soutien aux services - volets archives et communications à compter du 16 décembre

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que le conseil accepte la démission de Mme Danielle Arnotte au poste de secrétaire soutien aux services - volets archives et communications effective le 16 décembre et de la remercier pour les services rendus dans l'exécution de son emploi, et ce, depuis le 11 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

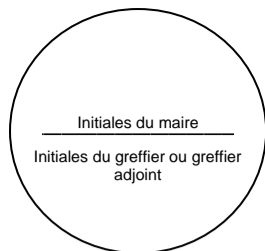
2020-12-331

Autorisation de signature de transactions de quittances en référence au régime de retraite de la Ville de Rigaud

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud, par souci d'équité et de manière proactive, souhaite offrir aux employés visés de cotiser rétroactivement au régime de retraite pour les années auxquelles ils avaient ce droit ou de bénéficier exclusivement du rendement sur le capital au taux prescrit;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud demande, en contrepartie, qu'une quittance lui soit retournée pour cette compensation à être versée;

EN CONSÉQUENCE,



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 8 décembre, à 19 h

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu d'autoriser le maire, M. Hans Gruenwald Jr. et le directeur général, à signer toutes les transactions de quittance en référence au régime de retraite de la Ville de Rigaud pour les employés ciblés par le présent programme.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-12-332

Octroi d'un contrat à Innovision+ pour des services en soutien technologique aux fins de la confection et de la révision de la liste électorale et de la fourniture de matériel

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu d'autoriser, à la suite de la recommandation du Service du greffe, l'octroi d'un contrat à Innovision+ pour des services en soutien technologique aux fins de la confection et de la révision de la liste électorale et de la fourniture de matériel pour les élections municipales générales du 7 novembre 2021, et ce, selon la proposition financière du 5 octobre 2020. Le tout payable par le poste budgétaire 02-140-00-419.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-12-333

Octroi du contrat pour les services d'un entrepreneur en électricité pour l'année 2021 avec possibilité de renouvellement pour l'année 2022 – appel d'offres numéro 2020-STIR-05 – Entreprise d'électricité de Rigaud inc.

CONSIDÉRANT QUE trois (3) compagnies ont été invitées à soumissionner ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits ;

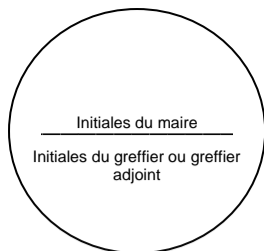
CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reconnues conformes aux documents d'appels d'offres ;

En conséquence,

Il est proposé par M. André Boucher et résolu d'octroyer le contrat pour les services d'un entrepreneur en électricité pour l'année 2021 avec possibilité de renouvellement pour l'année 2022 – appel d'offres 2020-STIR-05, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'Entreprise d'électricité de Rigaud inc., au prix de 31 800 \$, et ce, avant toutes taxes applicables. Le tout payable les postes budgétaires suivants :

- 02-130-91-522
- 02-220-00-522
- 02-413-50-521
- 02-415-50-521
- 02-701-20-522
- 02-701-58-522
- 02-702-39-522
- 02-701-73-493
- 02-701-83-493
- 02-130-96-522
- 02-320-00-522
- 02-413-60-521
- 02-621-00-522
- 02-701-21-522
- 02-701-59-526
- 02-701-71-493
- 02-701-75-493
- 02-701-85-493

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 8 décembre, à 19 h

2020-12-334

Rejet de la soumission reçue pour l'appel d'offres 2020-STIR-06 pour les services d'analyse des eaux potables, des eaux usées et des sols pour l'année 2021 avec possibilité de renouvellement pour les années 2022, 2023 et 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation pour les services d'analyse des eaux potables, des eaux usées et des sols pour l'année 2021 avec possibilité de renouvellement pour les années 2022, 2023 et 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes*, une estimation des coûts du contrat annuel a été produite par la direction des Services techniques et des infrastructures le 12 novembre 2020, et ce, pour un montant annuel de 10 000 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) firmes accréditées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais prescrits ;

CONSIDÉRANT QUE le prix annuel de la soumission est beaucoup plus élevé que l'estimation des coûts produite par la direction des Services techniques et des infrastructures ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Boucher et résolu de rejeter l'unique soumission reçue relativement à l'appel d'offres 2020-STIR-06 pour les services d'analyse des eaux potables, des eaux usées et des sols pour l'année 2021 avec possibilité de renouvellement pour les années 2022, 2023 et 2024, puisque l'écart entre le prix soumis par ce soumissionnaire et l'estimation des coûts prévue pour ces travaux est beaucoup trop important.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-12-335

Octroi du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles diverses ainsi que la fourniture, la livraison et l'entretien de bacs roulants pour les années 2021 à 2024 inclusivement avec possibilité de reconduction pour les années 2025 et 2026 – appel d'offres numéro 2020-STIR-03 – Robert Daoust et fils inc.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles diverses ainsi que la fourniture, la livraison et l'entretien de bacs roulants pour les années 2021 à 2024 inclusivement avec possibilité de reconduction pour les années 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reconnues conformes aux documents d'appels d'offres ;



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 8 décembre, à 19 h

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Archie Martin et résolu d'octroyer le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles diverses ainsi que la fourniture, la livraison et l'entretien de bacs roulants pour les années 2021 à 2024 inclusivement avec possibilité de reconduction pour les années 2025 et 2026 – appel d'offres 2020-STIR-03, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Robert Daoust et fils inc., au prix de 372 027,72 \$, et ce, avant toutes taxes applicables. Le tout payable par les postes budgétaires suivants :

- 02-451-10-446
- 02-451-20-446
- 02-451-22-446
- 02-451-11-446
- 02-451-21-446
- 02-451-23-446

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-12-336

Reconduction du contrat pour la fourniture, la livraison et la disposition des matériaux granulaires (appel d'offres 2017-STP-12) – Construction DJL inc.

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat pour la fourniture, la livraison et la disposition des matériaux granulaires (appel d'offres 2017-STP-12) à Construction DJL inc. par la résolution numéro 2018-01-029, adoptée le 15 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT que la troisième année du contrat vient à échéance le 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il reste une (1) seule période de possible reconduction, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud est satisfaite des services et est favorable à procéder à la reconduction du contrat pour l'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Archie Martin et résolu de reconduire le contrat pour la fourniture, la livraison et la disposition des matériaux granulaires (appel d'offres 2017-STP-12) à Construction DJL inc., pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021, et ce, selon les modalités établies au contrat. Le tout payable par le poste budgétaire 02-320-00-621.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-12-337

Contrat 2018-STP-06 pour le traçage des lignes de rues pour les années 2019, 2020 et 2021 - autorisation de frais supplémentaires pour le marquage de la chaussée 2020 - Marquage signalisation Rive-Sud B. A. inc.

CONSIDÉRANT QUE les Services techniques et des infrastructures ont demandé l'exécution de travaux supplémentaires de marquage pour de nouvelles rues ou pour des ajouts nécessaires à la sécurité des citoyens;



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 8 décembre, à 19 h

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu d'entériner les travaux supplémentaires de marquage de la chaussée en 2020, en lien avec le contrat 2018-STP-06, causés par l'ajout de nouvelles rues et par des travaux supplémentaires ajoutés depuis 2018 pour assurer la sécurité des citoyens, notamment :

- Marquage de dos d'âne,
- Maquage de traverses de piéton,
- Maquage de lignes hachurées,
- Marquage de boîtes d'arrêt,
- Marquage de flèches simples,
- Marquage de lignes jaunes.

Le tout pour une somme de 39 569,66 \$, plus taxes applicables et payable par le poste budgétaire 02-355-00-459.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-12-338

Mandat à la firme Prévost Fortin Daoust, avocats, pour représenter la Ville à la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges dans des dossiers de constats d'infraction en lien avec la réglementation de prévention des incendies

CONSIDÉRANT la complexité des cadres législatifs provincial et fédéral et des objets traités, le Service de sécurité incendie souhaite s'adjoindre d'un procureur différent de celui mandaté par la Ville ;

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu de mandater la firme Prévost Fortin Daoust, avocats, aux fins d'aide à la préparation et à la signification de plusieurs dossiers de constats d'infraction en lien avec la réglementation de prévention des incendies conformément à la liste transmise aux élus le 1^{er} décembre 2020 et à la mandater à la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges pour ces dossiers.

Le tout payable par le poste budgétaire 02-130-00-412 – services juridiques.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-12-339

Location de la virée sur le lot 4 024 701 - rue Saint-François - Les Constructions Pival inc. - année 2021

Il est proposé par M. André Boucher et résolu que le conseil autorise la location de la virée sur le lot 4 024 701 sur la rue Saint-François appartenant à la compagnie Les Constructions Pival inc., pour la somme de 500 \$, plus taxes, pour l'année 2021. Le tout payable par le budget d'opération, poste budgétaire 02-320-00-512.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 8 décembre, à 19 h

2020-12-340

Octroi du contrat pour services professionnels pour la réalisation d'une étude aux fins de proposer trois (3) scénarios de circulation sur le chemin du Bas-de-la-Rivière (2^e projet) – appel d'offres numéro 2020-SSIR-02 – Les Services EXP inc.

CONSIDÉRANT QUE deux (2) compagnies ont été invitées à soumissionner ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été rejetée pour non-conformité majeure à une clause des documents d'appels d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE l'unique soumission a été reconnue conforme aux documents d'appels d'offres et a obtenu un pointage de 70 % ou plus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu d'octroyer le contrat pour services professionnels pour la réalisation d'une étude aux fins de proposer trois (3) scénarios de circulation sur le chemin du Bas-de-la-Rivière (2^e projet) – appel d'offres 2020-SSIR-02, à l'unique soumissionnaire ayant obtenu un pointage de 70 % ou plus à la suite à l'évaluation des soumissions par système de pondération, soit à la firme Les Services EXP inc., au prix de 62 150,00 \$, et ce, avant toutes taxes applicables. Le tout payable de la façon suivante :

1. Un somme de 60 000 \$ payable par le règlement d'emprunt numéro 371-2020, et
2. Le solde payable par le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-12-341

PIIA – 104, rue Saint-Jean-Baptiste Est – remplacement du revêtement extérieur du mur de façade et latéral gauche – lot 3 608 536 – secteur Centre-Ville – zone C-137

CONSIDÉRANT le milieu d'insertion ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment n'est pas retenu à l'inventaire patrimonial de la Chaire de recherche de l'UQÀM ;

CONSIDÉRANT les objectifs et critères visant le secteur centre-ville du règlement relatif aux PIIA en vigueur ;

Par conséquent, il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu que, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative au remplacement du revêtement extérieur du mur de façade et latéral gauche au 104 de la rue Saint-Jean-Baptiste Est – lot 3 608 536 – secteur Centre-Ville – zone C-137, le tout tel que le projet soumis.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 8 décembre, à 19 h

2020-12-342

**PIIA – 73-75, rue Saint-Jean-Baptiste Est – rénovations diverses – lot 3 608 474
– secteur Centre-Ville – zone C-136**

CONSIDÉRANT le milieu d'insertion;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est retenu à l'inventaire patrimonial de la Chaire de recherche de l'UQÀM comme étant à valeur supérieure;

CONSIDÉRANT les objectifs et critères visant le secteur centre-ville du règlement relatif aux PIIA;

Par conséquent, il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, pour le 73-75 de la rue Saint-Jean-Baptiste Est – lot 3 608 474 – secteur Centre-Ville – zone C-136, que le conseil :

1. accepte la demande de PIIA relative aux gouttières ;
2. accepte la demande de PIIA portant sur les fenêtres, à la condition suivante :
 - *Que le modèle de fenêtre choisi soit à battant et à six (6) carreaux, reprenant le style de l'original, et blanc.*
3. refuse la demande de PIIA portant sur le revêtement de toiture.

Le tout tel que le projet présenté.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-12-343

**PIIA – 20, chemin l'Anse – remplacement de fenêtres en façade – lot 3 610 124
– chemin de paysage – zone H-24**

CONSIDÉRANT le milieu d'insertion, notamment l'implantation de la maison à plus de 90 m de la rue ;

CONSIDÉRANT les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour les chemins de paysage - zone H-24 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu que, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative au remplacement de fenêtres en façade au 20 du chemin l'Anse – lot 3 610 124 – chemin de paysage – zone H-24, le tout tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Période de questions allouée aux citoyens

Le maire, M. Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens qui le désirent à poser des questions.

Période d'information ou de commentaires allouée aux membres du conseil

À tour de rôle, les membres du conseil ont la possibilité de soumettre des informations ou des commentaires aux personnes présentes.



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 8 décembre, à 19 h

2020-12-344

Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 11.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Camille Primeau, LL. B, LL., M.
Greffière